RELATIONS POLITIQUES

DES

COMTES DE FOIX AVEC LA CATALOGNE

JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIVº SIÈCLE

PAR

Ch. BAUDON DE MONY

INTRODUCTION

Plan et divisions de ce travail. — Sources imprimées. — Sources manuscrites. En France: Archives du département de l'Ariège; deux inventaires de 1760, débris de ce riche dépôt. Archives Nationales, J. 879 et 880. Bibliothèque Nationale, Collections Decamps et Doat, Armoires de Baluze. Archives du département des Basses-Pyrénées. Archives du département des Pyrénées-Orientales. Archives du château de Léran. En Espagne: Archives de la couronne d'Aragon. Collections de parchemins groupés par règnes. Cartas reales. Registres de la chancellerie d'Aragon. Archives capitulaires d'Urgel. Archives du Patrimoine royal et de l'Audience royale de Palma (Majorque). Archives capitulaires de Vich. Archives municipales de Girone. Académie de l'Histoire de Madrid.

PARTIE PRÉLIMINAIRE

ORIGINES DES RELATIONS DES COMTES DE FOIX AVEC LA CATALOGNE

(XIe-XIIe SIÈCLES)

CHAPITRE I

RAPPORTS DE LA MAISON DE BARCELONE AVEC LE MIDI DE LA FRANCE.

- § I. Situation prépondérante des comtes de Barcelone dans la Marche d'Espagne au x1° siècle. Les Usages de Barcelone, promulgués par Raimond Bérenger le Vieux en 1068, constituent la nationalité catalane. Au commencement du x11° siècle, la plupart des comtes de la Marche d'Espagne sont soumis à la maison de Barcelone.
- § II. Extension de leur influence dans l'ancienne Septimanie. Elle est favorisée par les relations politiques et religieuses qui existent entre les deux versants des Pyrénées. Relations politiques. Elles survivent à la chute de la dynastie carlovingienne et au démembrement de la Septimanie. Possessions des comtes de Bésalu et de Cerdagne en deçà des Pyrénées (x1° s.). Relations religieuses. Conciles. Expéditions contre les Sarrasins. Influence des monastères de la Gaule en Espagne.

De nombreuses alliances de famille sont la conséquence de ces relations.

§ III. Union de Raimond-Borrel, comte de Barcelone, avec Ermessinde, fille de Roger le Vieux, comte de Carcas-

RELATIONS DES Ctos DE FOIX AVEC LA CATALOGNE. 9

sonne, à la fin du x° siècle. — Elle est le point de départ des relations des comtes de Barcelone avec les comtes de Foix.

CHAPITRE II

- ORIGINES ET SITUATION PARTICULIÈRE DU COMTÉ DE FOIX : ELLES EXPLIQUENT SES RELATIONS AVEC LA CATALOGNE.
- § I. Origines du comté de Foix. Bernard, seigneur de Foix, est le second fils de Roger le Vieux et le frère d'Ermessinde, femme de Raimond-Borrel, comte de Barcelone. Le comté de Foix est un démembrement de celui de Carcassonne, mais il n'est pas encore constitué sous Bernard. Preuve tirée des accords faits entre Pierre, évêque de Girone, et Roger de Foix (vers 1034).
- § II. Situation topographique du comté de Foix. Elle explique son indépendance vis-à-vis des comtes de Toulouse et ses relations avec la Catalogne. Le relief accidenté du haut comté oppose une barrière infranchissable à la domination des comtes de Toulouse. Le haut comté de Foix touche au sud, au sud-est et à l'est à les possessions de seigneurs catalans.
- § III. Indépendance du Sabartès ou haut comté de Foix prouvée par les actes. 1° Grand nombre de terres allodiales dans le midi au x1° siècle. 2° Le comté de Carcassonne, dont est sorti celui de Foix, est indépendant de fait des comtes de Toulouse. 3° Les comtes de Foix ne remplissent aucun devoir de vassalité envers ceux de Toulouse pour le Sabartès. 4° Premier hommage du comte de Foix à celui de Toulouse pour le bas comté seulement (1167). 5° Raimond VII, comte de Toulouse, irrité contre le comte de Foix, ne lui réclame que le bas comté de Foix

(1242 et 1245). — 6° Les comtes de Foix, devenus vassaux des rois de France pour leur bas comté, conservent le Sabartès en toute franchise. — Conclusion: Cette situation indépendante permet aux comtes de Foix de se tourner vers la Catalogne.

CHAPITRE III

APERÇU HISTORIQUE SUR LES PREMIÈRES RELATIONS DES COMTES DE FOIX AVEC LA CATALOGNE JUSQU'A LEUR INTERVENTION PERSONNELLE DANS LE COMTÉ D'URGEL, A LA FIN DU XII^c SIÈCLE.

§ I. Droits exercés par les comtes de Bésalu et de Cerdagne dans le Sabartès.

L'action des comtes de Cerdagne y est plus importante et plus durable que celle des comtes de Bésalu. — Démèlés de Raimond, comte de Cerdagne, avec le vicomte Bernard au sujet de la vallée d'Eravall et du lieu de Mérens, situé dans le Sabartès (1061-22 juin). — Hommage des habitants de Mérens à Raimond (1064-8 février). — Droits de Guillaume, comte de Cerdagne, sur les châteaux d'Ax et de Lordat (fin du x1° siècle). — Les comtes de Barcelone, successeurs des comtes de Cerdagne, ne semblent pas avoir fait valoir leurs droits sur le Sabartès.

§ II. Premières relations des comtes de Foix avec les comtes de Barcelone jusqu'au mariage de Roger III avec Chimène de Barcelone (1117 environ). — Ces relations sont peu nombreuses au xiº siècle. — Le comté de Foix compris dans la cession de l'héritage de Roger le Vieux, faite par la vicomtesse Ermengarde, au comte de Barcelone (1067). — Cette cession est demeurée sans effet. — Discussion sur la date de la mort de Roger Iºr, comte de Foix.

§ III. Suite de ces relations jusqu'à la fin du xn° siècle.

— Le mariage de Roger III avec Chimène (vers 1117) et l'acquisition par Raimond-Bérenger III des comtés de Bésalu (1111) et de Cerdagne (1117) opèrent un nouveau rapprochement entre les comtes de Foix et de Barcelone.

— Guerres entre les maisons de Barcelone et de Toulouse; sage neutralité des comtes de Foix. Cependant leurs intérêts les attirent du côté des comtes de Barcelone. — Hommage de Roger Bernard à Raimond-Bérenger IV expliqué par les circonstances (1151). — Son mariage avec Cécile, fille de Raimond-Trencavel, conclu sous les auspices du comte de Barcelone (1151). — Faveurs accordées par les rois d'Aragon aux comtes de Foix : Roger Bernard nommé gouverneur de la Provence; Raimond Roger reçoit en fief les comtés de Carcassonne et de Razès (1188).

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DES RELATIONS DES SEIGNEURS DE CABOET ET DE CASTELBON, PRÉDÉCESSEURS DES COMTES DE FOIX, AVEC L'ÉGLISE D'URGEL, PRINCIPALE-MENT AU SUJET DE L'ANDORRE.

CHAPITRE I

ORIGINES DE LA QUESTION D'ANDORRE.

- § I. Description géographique des vallées andorranes.
- § II. Situation politique de l'Andorre au IX° siècle. Le régime de l'aprision dans la Marche d'Espagne. Le droit établi par les diplômes carlovingiens pour les possesseurs des terres d'aprision a dû être appliqué à l'Andorre. Preuves de cette opinion : la nécessité d'attirer des habitants sur le sol pauvre des vallées andorranes; la tradition constante

des habitants de l'Andorre sur les privilèges accordés par les princes carlovingiens; l'usage non interrompu de franchises considérables.

Conclusion: Les habitants de l'Andorre devaient au ix siècle se trouver sous la protection spéciale de l'empereur et être soumis à la juridiction du comte d'Urgel.

§ III. Droits de l'église d'Urgel sur l'Andorre à cette époque. — L'acte de consécration de cette église n'accorde à l'évêque qu'une juridiction spirituelle sur cette vallée. Le pouvoir temporel de l'église d'Urgel sur l'Andorre s'établit lentement, dès le ix siècle, et par la force des choses.

CHAPITRE II

- LE POUVOIR TEMPOREL DES ÉVÊQUES D'URGEL SUR L'ANDORRE, DEPUIS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU Xº SIÈCLE JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIIº.
- § I. Abandon de l'Andorre à l'église par les comtes d'Urgel.

 Le comte Sunifred cède à l'église ses alleux d'Andorre (entre 951 et 954). Borrel, comte d'Urgel et de Barcelone, abandonne le haut pays d'Urgel au vicomte Guillaume et à l'évêque; il cède notamment à celui-ci ses droits sur l'Andorre (988).
- § II. Difficultés et anarchie suscitées dans l'évêché d'Urgel par l'ambition des comtes de Cerdagne. Ermengaud, comte d'Urgel, demande à l'église de lui livrer provisoirement ses châteaux pour déterminer les seigneurs, ses vassaux, à en faire autant. Accroissements continuels des domaines de l'église : elle se constitue un défenseur dans le seigneur de Caboet, à qui elle donne l'Andorre en fief.

CHAPITRE III

RELATIONS DES ÉVÊQUES D'URGEL AVEC LA MAISON DE CABOET.

- § I. Origines de la maison de Caboet. Esprit religieux de cette famille.
- § II. Relations féodales des seigneurs de Caboet avec l'église d'Urgel, principalement en ce qui concerne l'Andorre. - Guillaume Guitard de Caboet donne, dans son testament, la vallée de San Juan à l'église d'Urgel et reconnaît sa suzeraineté sur l'Andorre (31 juillet 1110). — Empiétements transitoires du comte Ermengaud dans les terres de l'église, notamment en Andorre; il les répare généreusement (27 janvier 1133 n. st.). — Miron Guitard et son fils Raimond de Caboet se reconnaissent vassaux de l'église d'Urgel (1150 et 1156). Ce dernier lui confirme la donation de Guillaume Guitard et y ajoute la vallée de Caboet : Arnaud son frère devra tenir d'elle en fief tous les domaines de sa maison. — Arnaud de Caboet se révolte contre lui et contre l'évêque. — Puis il fait acte de vassalité envers l'église (19 juillet 1159 et 29 juin 1162). — Accord des habitants de l'Andorre avec l'évêque d'Urgel, dans lequel le comte de Foix figure comme garant (7 mars 1163 n. st.). — Arnalde de Caboet hérite des domaines de son père Arnaud.
- § III. Droits politiques de l'évêque d'Urgel sur l'Andorre au xu° siècle. D'après un accord conclu avec les habitants de cette vallée (8 janvier 1176 n. s.): 1° Redevances ecclésiastiques et féodales. 2° Service militaire. 3° Justice.

CHAPITRE IV

RELATIONS DES ÉVÉQUES D'URGEL AVEC LA MAISON DE CASTELBON.

- § I. Description géographique du vicomté de Castelbon.

 Les possessions de l'église d'Urgel, enchevêtrées dans celles des vicomtes de Castelbon, sont constamment menacées par les châteaux de ces seigneurs.
- § II. Constitution du vicomté de Castelbon. La donation du comte Borrel au vicomte Guillaume (988) est l'origine de la puissance territoriale des vicomtes de Castelbon. Erreur commise par les nouveaux éditeurs de l'Histoire de Languedoc au sujet d'un acte de 1126 attribué par eux à l'an 954. Le vicomté de Castelbon est constitué définitivement dans le premier quart du xn° siècle par l'adjonction du vicomté de Cerdagne.
- § III. Premières relations des vicomtes avec l'églisc. Démêlés au sujet du château de Ciutat (1130 à 1154). Cet important château reste au vicomte de Castelbon. Premiers liens de vassalité entre les vicomtes de Castelbon et l'église d'Urgel au sujet des châteaux de Monfarrer et de Terraza et de la vallée d'Andorre, d'après un acte de 1162.
- § IV. Intrigues de Raimond et d'Arnaud de Castelbon pour obtenir la succession de la maison de Caboet. Empiétements de Raimond sur les droits de l'église et ses intrigues en Andorre. Paix conclue par l'entremise de G. Jordan, évêque élu d'Elne (1171). Pour écarter la maison de Castelbon des possessions de celle de Caboet, l'évèque Arnaud de Perexens donne la main d'Arnalde de Caboet à Bertrand de Tarasco (1180). Arnaud de Castelbon réussit ensuite à épouser Arnalde et obtient du comte d'Ur-

gel l'investiture de la comtorie de Caboet (1185). — L'évêque se plie aux circonstances et lui en donne lui-même l'investiture (1186). — Hostilités d'Arnaud contre le comte et l'évêque d'Urgel (1190-1194): le roi d'Aragon y intervient. — La paix conclue par Arnaud avec le comte d'Urgel, le 2 octobre 1190, lui vaut la concession du château de San Vicens en Andorre par ce dernier: c'est une nouvelle cause de dissentiment avec l'église. — Accord concluentre elle et Arnaud par l'intermédiaire du roi d'Aragon (27 août 1194).

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE L'INTERVENTION DES COMTES DE FOIX DANS LE COMTÉ D'URGEL JUSQU'A LA RÉUNION DU VICOMTÉ DE CASTELBON A LEURS ÉTATS (1226).

CHAPITRE I

- DÉMÉLÉS DE RAIMOND-ROGER, COMTE DE FOIX, ET D'ARNAUD DE CASTELBON AVEC LE COMTE ET L'ÉGLISE D'URGEL (1198-1206).
- § I. Prise de la Seo d'Urgel par Raimond-Roger. Situation critique de l'église d'Urgel sous l'évêque Bernard de Castello. Raimond-Roger, appelé par l'évêque, se retourne contre l'église et prend la Seo (1198). Ses ravages dans la Cerdagne de concert avec Arnaud de Castelbon. Arnalde de Caboet ne fait pas cause commune avec son mari. Paix conclue par Arnaud de Castelbon avec l'évêque Bernard de Vilamur (2 octobre 1199). Arnalde cède l'héritage de ses pères à son mari.
- § II. Nouveaux accords entre l'évêque et Arnaud (1201). — L'évêque confère à Arnaud l'investiture des domaines de la maison de Caboet, et celui-ci reconnaît la suzeraineté

de l'église d'Urgel. — Il est stipulé qu'Ermessinde, la fille d'Arnaud et d'Arnalde, ne pourra être mariée que du consentement de l'évêque.

§ III. Guerres suscitées dans le diocèse et le comté d'Urgel par l'alliance d'Arnaud de Castelbon avec Raimond-Roger. — Paix définitive (1206).

Le comte de Foix recherche la main d'Ermessinde pour son fils Roger-Bernard. — Opposition de l'évêque et du comte d'Urgel; la guerre éclate et le comte de Foix est fait prisonnier avec Arnaud de Castelbon par le comte d'Urgel. Celui-ci leur impose de dures conditions (1203). Ils recommencent les hostilités et la paix définitive est conclue avec le comte d'Urgel et l'évêque en 1206. Le traité d'Arnaud avec l'évêque est une nouvelle reconnaissance de la suzeraineté de l'église sur les vallées de Caboet, de San Juan et d'Andorre. — Roger-Bernard épouse Ermessinde, l'héritière du vicomté de Castelbon.

CHAPITRE II

RELATIONS DU COMTE DE FOIX AVEC LE ROI D'ARAGON, PIERRE II, PENDANT LA GUERRE DES ALBIGEOIS.

- § I. Intervention pacifique du roi d'Aragon en faveur de Raimond-Roger et de ses alliés. Le roi Pierre II n'est pas favorable à l'hérésie : il soutient les comtes de Foix et de Toulouse pour rétablir la domination de ses ancêtres sur le midi de la France. La situation avantageuse du comté de Foix le protège mieux que le comté de Toulouse contre les entreprises des croisés.
- § II. Alliance offensive de Pierre roi d'Aragon avec les comtes de Foix et de Toulouse. La défaite du roi Pierre anéantit l'influence des rois d'Aragon dans le midi de la France (10 septembre 1213).

CHAPITRE III

SUITE DE L'HISTOIRE D'ARNAUD DE CASTELBON.

- § I. Ses accointances avec les hérétiques. Il leur donne asile sur ses terres, principalement au château de Castelbon, et fournit au comte de Foix des troupes pour la guerre des Albigeois.
- § II. Ses empiétements continuels sur les droits et les domaines de l'église d'Urgel. Il commet toute sorte d'excès contre l'église jusqu'à la fin de sa vie.

TROISIÈME PARTIE

GUERRES DES COMTES DE FOIX DANS L'ÉVÊCHÉ D'URGEL, JUSQU'AU PARÉAGE D'ANDORRE. (1226-1278)

CHAPITRE I

- DIFFÉRENDS DE ROGER-BERNARD II, COMTE DE FOIX, AVEC LES ÉVÉQUES D'URGEL, PIERRE DE PUIGVERT ET PONS DE VILAMUR.
- § I. Empiétements de Roger-Bernard II sous l'évêque Pierre de Puigvert. Le comte de Foix commence par prêter hommage à l'évêque avec Ermessinde sa femme et son fils (1226), mais il continue les envahissements de son beau-père; plaintes de l'évêque et du chapitre d'Urgel (1226).
- § II. Il fortifie son pouvoir par l'organisation féodale de ses domaines et par des alliances. — Heureuses conséquen-

ces de la double alliance conclue par lui avec la puissante famille de Cardone.

§ III. Nouveaux démêlés du comte de Foix avec l'évêque Pons de Vilamur. — Roger-Bernard reconnaît de nouveau la suzeraineté de l'église (1232). — Mais il porte une nouvelle atteinte à ses droits, en se faisant donner le paréage de la ville neuve d'Orgaña (26 mai 1233).

CHAPITRE II

DIFFÉRENDS DE ROGER-BERNARD II AVEC NUGNÈS SANCHE, COMTE DE ROUSSILLON (1233-1237).

- § I. Démèlés au sujet de la Cerdagne. Les difficultés portent sur les nouvelles forteresses construites par le comte de Foix, sur les obligations féodales à remplir par lui, sur les droits pécuniaires dont il prétend jouir. Accord conclu le 7 novembre 1233.
- § II. Démêlés au sujet du Donnezan. La famille d'Alion a ressaisi une partie de ses droits sur ce pays : c'est la cause des querelles du comte de Foix avec elle et avec Nugnès Sanche.

§ III. Paix définitive (1237).

CHAPITRE III

SUITE DES DÉMÊLÉS DE ROGER-BERNARD II AVEC PONS DE VILAMUR.

§ I. Querelles religieuses entre Roger-Bernard et Pons de Vilamur. — Le comte excommunié par l'évêque. — L'inquisition à Castelbon. — Trêve conclue par l'intermédiaire de Guillaume, archevêque élu de Tarragone (1237).

§ II. Renouvellement de la guerre. — Les hostilités recommencent plusieurs fois. — Ravages exercés par Roger de Foix, fils du comte, dans les domaines de l'église. — A la fin de sa vie, Bernard II se réconcilie avec l'évêque et est absous de la censure qu'il a encourue (2 juin 1240).

CHAPITRE IV

GUERRES DE ROGER IV AVEC PONS DE VILAMUR. (1241-1256)

- § I. Refus de Roger IV de prêter l'hommage à l'évêque de la même manière que ses prédécesseurs. Appel hypocrite de Roger IV au pape (12 juillet 1243). Ses hostilités contre l'église. Situation déplorable de celle-ci.
- § II. Procès engagés entre Pons de Vilamur et Roger IV devant les juges délégués du pape. Roger IV, condamné et excommunié, obtient du Saint-Siège à plusieurs reprises de nouveaux juges, grâce à ses intrigues (1247-1251).
- § III. La Cour de Rome est saisie de l'affaire (9 décembre 1251). Les juges renvoient la cause à Rome, malgré l'opposition du comte. L'évêque d'Ostie et de Velletri en est chargé. Requête d'André del Mercat, procureur de l'évêque d'Urgel.
- § IV. Pons de Vilamur accusé et déposé à Rome pour sa conduite privée (1256). Le comte de Foix ne doit pas être demeuré étranger aux accusations portées contre l'évêque par plusieurs chanoines d'Urgel. Pons de Vilamur se rend auprès du Saint-Siègo pour se disculper (1252). Son procureur à Urgel lève l'interdit jeté sur le vicomté de Castelbon (1252). Pons de Vilamur est jugé et déposé; sa dégradation est un succès pour Roger IV.

CHAPITRE V

DERNIÈRES ANNÉES DE ROGER IV.

- § I. Anarchie dans le comté d'Urgel et amoindrissement de la puissance des comtes de ce pays. Les comtes de Foix en profitent pour agrandir leur influence. Alvare, comte d'Urgel, cède à Roger IV tous ses droits sur le vicomté de Castelbon (17 décembre 1256).
- § II. Querelles de Roger IV avec l'évêque Abril. L'évêque refuse l'hommage dérisoire offert par le comte, il jette l'interdit sur l'Andorre. Roger IV en appelle de nouveau au pape (1258).

CHAPITRE VI

PREMIÈRE INTERVENTION DE ROGER-BERNARD III EN CATALOGNE.

- § I. Relations commerciales du pays de Foix avec la Catalogne.
- § II. Différend de Roger-Bernard avec le roi d'Aragon au sujet du Donnezan. Cette seigneurie, confisquée sur Roger-Bernard pour cause d'hérésie, est donnée par le roi à Guillaume de Son. Roger-Bernard refuse de se soumettre à la décision royale et finit par demeurer en possession du Donnezan.
- § III. Ouverture de la succession d'Alvare comte d'Urgel; intervention de Roger-Bernard III en faveur de ses cousins Ermengaud et Alvare. Le comte de Foix et le vicomte de Cardone portent la guerre dans le comté d'Urgel pour protéger les intérêts d'Ermengaud et d'Alvare contre les en-

RELATIONS DES Cies DE FOIX AVEC LA CATALOGNE. 21

treprises de l'autorité royale (1268). — Le roi fait des préparatifs militaires et s'avance jusqu'à Cervera; puis il laisse à l'infant Pierre le soin de terminer cette affaire.

- § IV. Alliance conclue avec l'infant Pierre (1269). L'infant ménage les seigneurs rebelles; il conclut une alliance avec eux pour obtenir leur concours dans une expédition qu'il projette de faire en Sicile (27 janvier 1269, n. st.). Le roi renonce à ses droits sur le vicomté de Castelbon, à raison du crime d'hérésie imputé à Arnaud de Castelbon et à Ermessinde sa fille (11 mai 1269). La paix est conclue avec le roi par l'intermédiaire de l'infant.
- § V. Mémoire d'Arnaud de Castelbon et d'Ermessinde condamnée par l'inquisition. Vains subterfuges de Roger-Bernard pour éluder la sentence de condamnation qui est portée le 2 novembre 1269.

CHAPITRE VII

- RELATIONS DE ROGER-BERNARD AVEC LE ROI D'ARAGON JUSQU'A LA COALITION DES GRANDS DE CATALOGNE CONTRE PIERRE III EN 1277.
- § I. Intervention de Jacques I^{cr} en faveur de Roger-Bernard dans sa guerre contre le roi de France. Jacques défend d'abord à ses vassaux de secourir le comte de Foix dans sa guerre contre Philippe III. Puis il négocie la paix entre le roi et Roger-Bernard.
- § II. Difficultés entre les rois de France et d'Aragon au sujet des châteaux du haut comté de Foix. Roger-Bernard, prisonnier du roi de France, fait remettre à Jacques I^{er} plusieurs châteaux du Sabartès. Démêlés de ce dernier avec Philippe le Hardi au sujet de ces châteaux. Le comte de Foix est puni de sa trahison par un redouble-

ment de rigueurs dans sa prison; il fait demander à Jacques I^{er} la restitution de ses places fortes. — Refus réitérés du roi d'Aragon. — Jacques I^{er} finit par abandonner ses prétentions sur le Sabartès (8 février 1273, n. st.)

§ III. Mariage d'Esclarmonde, sœur de Roger-Bernard, avec Jacques, fils puîné du roi d'Aragon. — C'est le gage de la réconciliation du comte de Foix avec le roi d'Aragon. — Celui-ci lui accorde la tutelle de ses cousins Ermengaud et Alvare (25 septembre 1275).

CHAPITRE VIII

PREMIÈRE COALITION FORMÉE PAR ROGER-BERNARD III CONTRE PIERRE III, ROI D'ARAGON (1277-1278).

- § I. L'évêque d'Urgel, attaqué par le comte de Foix, invoque le secours du roi. Les nobles catalans se groupent autour de Roger-Bernard pour la défense de leurs intérêts communs contre l'esprit dominateur de Pierre.
- § II. Mesures prises par le roi d'Aragon contre Roger-Bernard. Pierre III, occupé dans le royaume de Valence contre les Maures, demande aux sénéchaux de Mirepoix, de Toulouse et de Carcassonne, de retirer leur secours au comte de Foix (29 avril 1277), enjoint à la noblesse catalane de ne pas aider Roger-Bernard (même jour) et défend à celui-ci de faire la guerre à l'évêque (2 juin 1277). Le comte de Foix envahit le comté d'Urgel (juin 1277).
- § III. Le roi Pierre prend la direction de la guerre contre le comte de Foix (1278). Ses succès rapides. Ermengaud comte d'Urgel fait prisonnier. Modération politique du roi à l'égard de Roger-Bernard et du comte d'Urgel. Celui-ci obtient la restitution de son comté; mais Roger-Bernard doit promettre la main de sa fille Constance

à l'infant Jacques, avec le vicomté de Castelbon pour dot et la succession éventuelle du comté de Foix (11 décembre 1278). — Pierre III promet à Roger-Bernard de soutenir ses droits sur les possessions de Moncade et lui donne en commende plusieurs châteaux du comté d'Urgel.

§ IV. Paix de Roger-Bernard III avec l'évêque d'Urgel; Paréage d'Andorre (1278). — Analyse et discussion de ce traité: malgré tous les avantages qu'il procure aux comtes de Foix, il maintient la suzeraineté de l'église d'Urgel sur l'héritage de la maison de Caboet et notamment sur l'Andorre.

QUATRIÈME PARTIE

GUERRES DE ROGER-BERNARD III AVEC LES ROIS D'ARAGON. (1278-1298)

CHAPITRE I

DEUXIÈME COALITION FORMÉE PAR ROGER-BERNARD CONTRE LE ROI PIERRE.

- § I. Intrigues de Roger-Bernard III pour se soustraire aux engagements pris envers le roi d'Aragon. Ménagements du roi Pierre; il charge Guilabert de Cruilles d'assigner le comte de Foix devant la cour du roi de France (11 avril 1279). Il écrit à ce sujet à Philippe III (13 janvier 1280, n. st.).
- § II. Coalition formée par Roger-Bernard et commencement des hostilités (printemps 1280). — Le roi Pierre est alors occupé à une guerre contre les Sarrasins. — Ayant reçu les lettres de défi du comte de Foix et de ses alliés

(23 février 1280, n. st.), il requiert le secours de son frère le roi de Majorque (24 février) et avertit les viguiers de Catalogne de se préparer à la guerre. — Négociations du comte de Foix avec l'infant Alphonse; le roi repousse ses propositions et exige l'exécution entière des conventions passées (18 mars). — Ravages des alliés sur les terres du roi.

§ III. Campagne du roi d'Aragon et prise de Balaguer. — Pierre laisse ses ennemis se concentrer à Balaguer. Il les y surprend par une marche rapide, les assiège dans la ville et les force à capituler malgré les secours qui leur arrivent de France et d'Espagne (20 juillet). — Il s'était appuyé sur les villes pour avoir raison de la noblesse.

CHAPITRE II

CAPTIVITÉ DE ROGER-BERNARD III (20 JUILLET 1280 — 10 DÉCEMBRE 1283).

- § I. Sage modération du roi Pierre envers les ricombres prisonniers. Il leur rend, à titre de fiefs, leurs biens confisqués. Acte contenant le procès du comte de Pallars, l'un des seigneurs coalisés contre le roi (19 août 1281). Le pouvoir royal sort fortifié de la lutte.
- § II. Sévérité du roi à l'égard de Roger-Bernard III. Son dessein est d'éloigner le comte de Foix de la Catalogne. Celui-ci est forcé de faire donation immédiate du vicomté de Castelbon à Constance, sa fille, et à l'infant Jacques. Mais l'infant refuse la main de Constance (13 septembre 1280), et le comte de Foix recommence sa résistance au roi avec une obstination inflexible. Sa prison est étroitement surveillée; ses parents et amis interviennent en vain pour lui et, parmi eux, sa sœur, la reine Esclarmonde (1281) et sa femme, la comtesse Marguerite (1283). Sa dure captivité épuise ses forces.

§ III. Soumission de Roger-Bernard aux exigences du roi.
— Gloire du roi Pierre à son retour de l'expédition de Sicile.
— Il donne leur constitution définitive aux cortès catalanes et se crée ainsi une force nationale contre la noblesse et contre l'étranger. — Le comte de Foix découragé consent à échanger le vicomté de Castelbon contre quelques villes que lui cède le roi. — Il sort de prison et renouvelle ses engagements à Monblanch (10 décembre 1283).

CHAPITRE III

LUTTES ENTREPRISES PAR ROGER BERNARD III CONTRE LE ROI PIERRE POUR RECOUVRER LE VICOMTÉ DE CASTELBON.

- § I. Roger-Bernard refuse d'exécuter l'échange du vicomté de Castelbon. Il retire les pouvoirs donnés à son procureur G. de Castel-Auli, pour recevoir les terres cédées par le roi. Il crée des difficultés aux officiers de Pierre III chargés d'occuper ses domaines et s'empare du château de Tor. Réclamations du roi (8 janvier 1284, n. st.). Le comte de Foix fait publier dans le vicomté de Castelbon la bulle d'excommunication lancée par le pape contre le roi d'Aragon.
- § II. Préparatifs de guerre de l'infant Alphonse contre Roger-Bernard (mai 1284). Convocations adressées par l'infant à la noblesse catalane. L'infant ne dépasse pas Agramunt et députe le vicomte de Càrdone et le comte de Pallars auprès du comte de Foix; les circonstances expliquent la conduite de l'infant. Traité avantageux pour le comte de Foix (27 mai) et trève (2 juin 1284) Roger-Bernard rentre peu à peu en possession de tout le vicomté de Castelbon.

CHAPITRE IV

ALLIANCE DE ROGER-BERNARD AVEC LE ROI DE FRANCE PENDANT LA GUERRE DE CATALOGNE.

- § I. Part prise par Roger-Bernard dans la croisade de 1285. Ses relations avec la Catalogne le font choisir pour négociateur avec les ennemis du roi de France. Les soupçons de Guillaume de Nangis sur la conduite du comte de Foix au siège de Girone ne paraissent pas fondés.
- § II. Attitude de Roger-Bernard jusqu'à la trêve conclue entre les rois de France et d'Aragon (25 juillet 1286).

 Entrevue projetée entre lui et le roi d'Aragon (1286).

 Le comte de Foix est compris dans la trêve conclue entre les rois de France et d'Aragon. Documents sur le séjour de Constance de Foix en Catalogne et en Aragon (1286).

CHAPITRE V

- SUITE DE L'HISTOIRE DU VICOMTÉ DE CASTELBON JUS-QU'A L'INTERVENTION DE ROGER-BERNARD DANS LES AFFAIRES DE LA SUCCESSION DE PALLARS.
- § I. Abstention de Roger-Bernard dans les guerres de cette époque. Il commence par porter secours à Guillaume Raimond de Josa contre le roi d'Aragon (août 1286); mais il fait promptement la paix avec celui-ci. Sa fille Constance lui est rendue, vers la fin de l'année 1287 probablement. Il reste neutre dans la guerre faite par le roi de Majorque à son neveu Alphonse roi d'Aragon. Documents sur Constance de Foix (1287).
- § II. Contestations entre Roger-Bernard et l'évêque d'Urgel. Elles portent sur le puig de San Vicens en Andorre et sur l'interprétation de certains articles du paréage de 1278. Elles sont réglées par le paréage de 1288.

- § III. Nouvelles difficultés avec l'évêque d'Urgel (1292). Elles se rapportent sans doute au château de la Bastide de Pons, situé à l'entrée de l'Andorre. La guerre, au moment d'éclater, est arrêtée par l'intervention du sénéchal de Carcassonne.
- § IV. Convention conclue par Raimond Foulques, vicomte de Cardone, avec le roi d'Aragon; le comte de Foix y est compris (10 août 1292). Le roi d'Aragon, en guerre avec les rois de France et de Majorque, cherche à obtenir la neutralité du comte de Foix. Jacques II et le vicomte de Cardone se donnent des asseurements mutuels au sujet du vicomté de Castelbon. Réserves singulières faites par Guillaume Raimond de Josa en faveur du comte de Foix, dans une convention qu'il conclut avec le roi d'Aragon; le droit de guerre privée en Catalogne (11 août 1292).

CHAPITRE VI

- INTERVENTION DE ROGER-BERNARD DANS LA GUERRE DE SUCCESSION DU COMTÉ DE PALLARS ET SON ACTIVITÉ POLITIQUE DANS LE COMTÉ D'URGEL.
- § I. La succession du comté de Pallars. Arnaud d'Espagne dispute ce comté à Sibille, nièce du comte Raimond-Roger († 1294). Le roi d'Aragon protège Sibille, et Arnaud d'Espagne envahit le comté de Pallars. Jacques II adresse une protestation contre lui au sénéchal de Toulouse (29 mars 1296).
- § II. Roger-Bernard III s'immisce dans les affaires du comté de Pallars. Blanche de Bellera, veuve de Raimond-Roger, lui engage plusieurs châteaux (1296). Il refuse de les rendre malgré les ordres du roi d'Aragon (1296). Il fait cause commune avec Arnaud d'Espagne et envoie ses lettres de défi au roi. Celui-ci convoque des troupes

nombreuses; Arnaud d'Espagne et son fils concluent une trêve avec Hugues de Mataplana, mari de la comtesse Sibille, et consentent à remettre le jugement de l'affaire au roi.

- § III. Franchises accordées par le roi Jacques au comte d'Urgel (13 mars 1298, n. st.). Roger-Bernard cherche à en profiter, en s'assurant, à titre d'alleux, la possession éventuelle du comté d'Urgel et du vicomté d'Ager (9 juin 1298).
- § IV. Nouvelles hostilités dans le comté de Pallars. Roger-Bernard et Arnaud d'Espagne sont excommuniés pour avoir rompu la trêve. Ils en appellent au pape Boniface VIII (1299).
- § V. Protestation du roi d'Aragon contre l'aliénation du comté d'Urgel (5 janvier 1300, n. st.). Roger-Bernard n'en persiste pas moins dans ses desseins sur ce pays.

CINQUIÈME PARTIE

GUERRES ENTREPRISES PAR ROGER-BERNARD III ET GASTON I°, SON FILS, AU SUJET DE LA SUCCESSION DE GUILLELME DE MONCADE, JUSQU'A LA PRISE DE POSSESSION DES BARONNIES DE MONCADE ET DE CASTELVIEIL PAR GASTON I° EN 1311.

CHAPITRE I

- NÉGOCIATIONS DE ROGER-BERNARD AVEC LE ROI D'ARA-GON ET PRÉPARATIFS DE GUERRE POUR S'ASSURER LA SUCCESSION DE GUILLELME DE MONCADE.
- § I. Actes réglant la succession de Gaston, vicomte de Béarn. Roger-Bernard fonde ses droits à la succession

de Guillelme sur les clauses du testament de Gaston de Béarn.—Il proteste contre l'achat que le roi d'Aragon veut faire des terres de Guillelme de Moncade (24 avril 1298).

- § II. Les terres de Catalogne échues à Guillelme sont acquises par le roi d'Aragon par voie d'échange. Jacques II intervient dans les démèlés de Guillelme de Moncade avec l'évêque de Vich. Il obtient de Guillelme les baronnies de Moncade et de Castelvieil moyennant un échange (1^{cr} avril 1300). Guillelme refuse d'entrer dans l'ordre d'Uclès, comme elle l'avait promis au roi. Paréage de Vich.
- § III. Négociations engagées par le vicomte de Cardone, au nom du comte de Foix, pour obtenir la résiliation de l'acte d'échange. Le vicomte de Cardone fait part au roi de la protestation de Roger-Bernard contre l'échange. Il conclut en même temps une trêve au sujet de la guerre de Pallars. Roger-Bernard est relevé de la sentence d'excommunication qu'il a encourue à cause de cette guerre (1er septembre 1300).
- § IV. Activité déployée partout par le comte de Foix pour susciter des difficultés au roi. Il continue ses intrigues dans le comté d'Urgel. La guerre recommence dans le comté de Pallars. Le roi est appelé en Aragon par la révolte des ricombres. (30 avril 1301).
- § V. Mariage de Gaston, fils de Roger-Bernard, avec Jeanne d'Artois (1301). Fort de cette alliance avec la maison royale de France, Roger-Bernard se dispose à la guerre contre le roi d'Aragon. L'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, avait essayé en vain de mettre Roger-Bernard à la tête d'une coalition du Midi contre le roi de France.
- § VI. Dernière coalition formée par Roger-Bernard contre le roi d'Aragon; sa mort. — Ses alliés principaux sont le

vicomte de Cardone et Arnaud d'Espagne; celui-ci va porter ses attaques dans le comté de Pallars. — Sympathies de toute la noblesse catalane pour la cause du comte de Foix. — Lettre de dési adressée au roi par Roger-Bernard (30 décembre 1301). — Il réunit ses troupes dans la haute Ariège. — L'infant Jacques, de concert avec le procureur du roi de Majorque, prend les mesures nécessaires pour empêcher l'invasion du comte de Foix. — Celui-ci déclare la guerre au roi de Majorque qui veut s'opposer à son passage sur ses terres. — Les hostilités commencent dans le comté de Pallars; siège du château de Lort (26 février 1302, n. st.). — Mort de Roger-Bernard (3 mars).

CHAPITRE II

- QUERELLES DE GASTON 1^{er} AVEC LES D'ARMAGNACALA SUITE DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LUI ET JACQUES II, ROI D'ARAGON.
- § I. Négociations de Gaston de Foix avec le roi d'Aragon.

 Trêve conclue entre Gaston, comte de Foix, et Jacques II (29 mars 1302). Le roi d'Aragon fait requérir Guillelme d'exécuter la promesse qu'elle a faite d'entrer dans l'ordre d'Uclès (24 novembre 1302). Son refus sert les intérêts de Gaston qui obtient du roi la rescision de l'échange fait avec elle et la reconnaissance de ses droits (8 janvier 1303, n. st.). L'annulation de l'acte d'échange est faite entre le roi et Guillelme le 7 mars suivant. La convention du 8 janvier, négociée par le vicomte de Cardone, est approuvée par le comte de Foix (23 mai 1303).
- § II. Guerres du comte Gaston avec la famille d'Armagnac. — Paix de Toulouse (29 janvier 1304, n. st.) — Les concessions obtenues en Catalogne par le comte de Foix ravivent les hostilités déjà existantes entre lui et la famille

d'Armagnac. — Le roi Philippe le Bel essaie vainement de les arrêter; il évoque l'affaire à son tribunal et impose aux deux parties la paix de Toulouse; les terres de Guillelme de Moncade sont adjugées à Gaston d'Armagnac (29 janvier 1304, n. st.).

CHAPITRE III

AFFAIRES DE CERDAGNE ET D'ANDORRE.

- § I. Traité avec le roi de Majorque au sujet de la Cerdagne. Querelles du comte de Foix avec le roi au sujet de leurs possessions respectives et de leur juridiction en Cerdagne. Gaston reconnaît la suzeraineté du roi sur le château de Lès (1° juin 1304). Sentence arbitrale réglant les contestations (15 juillet 1304).
- § II. La rivalité du comte de Foix et de l'évêque d'Urgel continue en Andorre. Ils cherchent l'un et l'autre à faire prédominer leur influence. L'évêque s'appuie sur le pouvoir royal; il obtient de Jacques II un privilège pour les habitants d'Andorre (45 octobre 4303). Le comte de Foix leur en octroie un de son côté (4305).
- § III. Reprise des hostilités entre le comte Gaston et le roi de Majorque. Trêve, le 30 décembre 1306. Siège du château de Quer par le roi de Majorque; la guerre éclate à ce sujet entre lui et Gaston. Gaston est menacé de voir ses fiefs de Cerdagne confisqués. Trêve conclue par l'intermédiaire du roi d'Aragon (30 décembre 1306).

CHAPITRE IV

REPRISE DE LA GUERRE ENTRE LES MAISONS DE FOIX ET D'ARMAGNAC AU SUJET DES POSSESSIONS DE MONCADE.

§ I. Donation de la baronnie de Castelvieil faite par Guillelme de Moncade à son neveu Gaston de Fézensaguet (1305).

- Protestation faite, contre cette donation, par le procureur du comte de Foix devant les cortès de Barcelone (25 mai 1305).
- § II. Guerre entre les maisons de Foix et d'Armagnac, apaisée par le pape Clément V. Guillelme prend ouvertement le parti de ses neveux d'Armagnac. Elle implore pour eux le secours du roi d'Aragon (2 août 1307). L'intervention du pape Clément V suspend momentanément les hostilités (1308). Paix définitive conclue entre le comte de Foix et le roi de Majorque, par l'intermédiaire de la reine Esclarmonde et du vicomte de Cardone (1308).
- § III. Arrêt du parlement confirmant la paix de Toulouse (26 avril 1309). C'est une nouvelle atteinte aux droits du comte de Foix sur les terres de Guillelme de Moncade.

CHAPITRE V

- SUITE DES DÉMÉLÉS DE GASTON DE FOIX AVEC GASTON DE FÉZENSAGUET DEPUIS LE TESTAMENT DE GUILLELME DE MONCADE (5 SEPT. 1309 ACCORD DU 7 SEPT. 1310).
- § I. Mort de Guillelme de Moncade et démarches du comte de Foix et du vicomte de Fézensaguet, pour faire reconnaître par le roi d'Aragon leurs droits sur la succession de Moncade. Ils se rendent eux-mêmes à Barcelone, auprès de l'infant. Celui-ci en réfère à son père. Gaston de Fézensaguet envoie des députés au roi (4 novembre 1309). Le comte de Foix fait de même (18 décembre). Réponse évasive du roi au procureur du comte de Foix.
- § II. Hostilités déclarées entre le comte Gaston et le vicomte de Fézensaguet (juillet 1310 7 sept. 1310 traité de paix). Attaque dirigée par le comte de Foix contre la ville de Martorell : elle est repoussée par Gaston de Fézen-

saguet. — La ville de Vich est occupée par le comte de Foix. — Le roi d'Aragon prend parti contre Gaston de Foix et ses alliés. — Siège de Vich soutenu par Raimond Foulques de Cardone. — Paix avantageuse pour le comte de Foix (7 sept. 1310); ses droits sur les terres de Catalogne sont reconnus et il cède, en échange, au vicomte de Fézensaguet ses domaines du Carcassès.

CHAPITRE VI

SOLUTION DES DERNIÈRES DIFFICULTÉS CONCERNANT L'HÉRITAGE DE GUILLELME DE MONCADE.

- § I. Conventions faites par les rois d'Aragon et de Majorque avec Gaston de Foix, au sujet de la ville de Vich et de l'île de Majorque. Le château et la partida de Vich sont remis entre les mains de Bernard-Guillaume de Portella pour les tenir au nom de Gaston et du roi d'Aragon (25 octobre 1310). Les terres de Gaston de Béarn, dans l'île de Majorque, restent au roi Jacques (3 novembre 1310).
- § II. Querelles entre le comte de Foix et Gaston de Fézensaguet touchant l'exécution de l'échange convenu entre eux.

 Elles sont suscitées par la défiance réciproque du comte
 et du vicomte et par leur désir de garder ou de recevoir plus
 qu'il n'a été stipulé. Un nouvel accord les termine
 (6 mars 1311, n. st.). Gaston d'Armagnac y obtient des
 concessions plus grandes.
- § III. Prise de possession des terres de Moncade par le comte de Foix. Les procureurs du vicomte de Fézensaguet remettent à ceux du comte de Foix la ville de Martorell et les châteaux de Castelvieil de Rozanès et de Voltraria (29 mars 1311). Bérenger d'Oris prête hommage aux procureurs du comte (30 mars). Remise de Sabadell et de

Castelbisbal (30 mars). — Délivrance générale des terres de Moncade et de Castelvieil (1er avril).

§ IV. Nouveau retard apporté par le comte de Foix à la remise des terres concédées au vicomte de Fézensaguet. — Mauvaise foi du comte Gaston; il essaie de reprendre ses terres du Carcasses. — L'affaire est portée devant le roi de France, qui ordonne l'exécution des conventions (22 juin 1311). — Le roi d'Aragon donne l'ordre de remettre le château de Vich au comte de Foix (11 août 1311). — Remise définitive des terres du Carcasses par Bertrand Jourdain de l'Isle au vicomte de Fézensaguet (18 novembre 1311).

CONCLUSION.

APPENDICE GÉOGRAPHIQ E

PIÈCES JUSTIFICATIVES (nº 1 à CLXXXIII).

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9.)